



Règlement Intérieur

Ce règlement a pour objectif de préciser les statuts de l'Association ELITE TAXI FRANCE dont l'objet est de défendre la profession du taxi, quel que soit son statut.

Il sera disponible sur notre site internet www.elitetaxifrance.fr pour tous les membres et nouvel adhérent.

Membre

Article 1 : Composition

L'Association ELITE TAXI FRANCE est composée d'un Conseil d'Administration de 3 personnes membres actifs (art.8 des statuts) : 1 Président, 1 Trésorier, 1 Secrétaire Général.

Ce premier bureau est constitué des membres fondateurs, leurs mandats est de 2 ans.

Article 2 : Cotisation

Le montant de la cotisation est fixée chaque année par le Conseil d'Administration et ce après avoir étudié attentivement les différentes nécessités et dépenses de l'association.

Pour cette année du 1er Janvier 2018 au 30 Décembre 2018, le montant de la cotisation est de 50 Euros.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Aucun remboursement ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre en cours d'année.

Article 3 : Admission des nouveaux membres

L'Association ELITE TAXI FRANCE a vocation à accueillir de nouveaux membres.

Ceux-ci devront respecter la procédure d'admission suivante :

- remplir et signer le bulletin d'adhésion après avoir accepté les Statuts et le Règlement Intérieur,

- fournir photocopie de votre carte professionnelle, carte de stationnement et Pièce d'identité recto/verso,

- envoyez le tout avec votre cotisation en chèque ou espèce au trésorier, ou remettez-la en main propre à un des membres du bureau, par chèque ou espèce.

Pour faire partie de l'Association, votre adhésion sera toutefois remise au vote et accord majoritaire des membres du bureau.

Article 4 : Renouvellement des adhésions

L'adhérent doit adresser un nouveau bulletin d'adhésion signé avec acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur. Il doit joindre un chèque du montant de la cotisation de l'année en cours et renouveler les photocopies des documents demandés pour une adhésion (art.6 des Statuts) si ceux de l'année précédente ne sont plus valides ou un changement de situation.

Pour le renouvellement de votre adhésion, il faut être agréé par la majorité des membres du bureau qui statueront lors d'une réunion.

Article 5 : Exclusion

Selon la procédure définie à l'article 6 des statuts de l'Association ELITE TAXI FRANCE, seuls les cas de non paiement de la cotisation annuelle ou motif grave ; non respect de la réglementation du taxi (ex : racolage,...) peuvent déclencher une procédure d'exclusion.

Celle-ci doit être prononcée par le bureau à une majorité absolue, seulement après avoir entendu les explications du membre (convoqué par lettre recommandée) contre lequel une procédure d'exclusion est engagée sans appel.

Article 6 : Démission, Décès

Conformément à l'article 7 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre recommandée sa démission au Conseil d'Administration.

En cas de décès, la qualité de membre s'efface avec la personne.

Article 7 : Engagement de l'adhérent

Tout adhérent à l'Association ELITE TAXI FRANCE doit s'engager :

- à ne pas travailler avec une application impliquant des transporteurs autre que des taxis,
- à prendre position à chaque vote,

- à ne pas parler au nom de l'Association que ce soit aux médias, réseaux sociaux ou autres (sauf autorisation exceptionnel des membres du bureau),
- à ne pas racoler, voler la clientèle d'un membre de l'Association,
- tout souci, malentendu entre adhérent devra se régler hors des réseaux pour ne pas nuire à la bonne démarche de l'Association et de ses membres,
- à être présent dans la mesure du possible aux manifestations et mouvements nationaux qui seront planifiés par l'Association, avec la tenue représentant l'Association (tenue noire avec logo, tee-shirt, polo, sweet, écharpe, banderole, drapeaux...),
- à préserver une clause de confidentialité sur certains points d'action qui seront précisés en Assemblée Générale, en réunion ou sur les réseaux sociaux internes,
- à avoir une tenue correcte pendant ses heures de travail et également son véhicule propre,
- à ne pas dénigrer l'association, ni ses représentants,
- à ne pas avoir de propos de nature raciale et injurieux que ce soit sur réseaux sociaux ou autres,
- à ne pas avoir de propos de nature à porter atteinte à l'intégrité d'une personne.

Fonctionnement de l'Association

Article 8 : Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 9 des statuts de l'Association ELITE TAXI FRANCE, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du Conseil d'administration.

Seuls les membres actifs sont autorisés à participer. Ils sont convoqués 15 jours au moins avant la date fixée, par mail ou courrier simple. L'ordre du jour sera indiqué sur les convocations, avec un bordereau de pouvoir pour les personnes ne pouvant être présente.

Article 9 : Assemblée générale extraordinaire

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association ELITE TAXI FRANCE, une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée en cas de modification des statuts, fusion avec une autre association, dissolution, situations financières difficiles ou sur la demande de la moitié des membres inscrits.

Article 10 : Modification du Règlement Intérieur

Conformément à l'article 13 des statuts, Le Règlement Intérieur de l'Association est établi par le Conseil d'Administration.

Il peut être modifié sur proposition de la majorité des membres, dans certain cas lors d'une simple réunion des membres du bureau.

Le nouveau Règlement Intérieur sera consultable par chacun des membres sur le site de l'association www.elitetaxifrance.fr sous un délai de 20 jours suivant la date de la modification.

Dispositions diverses

Toute conférence devra être nommée au préalable par le Conseil d'Administration.

Toute personne membre, s'exprimant au nom de l'association, sans en avoir été désignée sera sanctionnée.

La responsabilité de l'Association Elite Taxi France ne sera pas engagée pour toute action individuelle menée, hors accord des membres du Conseil d'Administration.

Tout adhérent est susceptible d'apparaître, dans le cadre d'une représentation Elite, en photo sur les réseaux sociaux.

Fait à Drancy,
Le 20 Janvier 2018

Mr Karim SLAMA
Président



Mr José Manuel LEMOS
Secrétaire

